



DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 16 septembre, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2025-R-AG352, le règlement numéro 2025-419 « RÈGLEMENT DÉTERMINANT L'EMPLACEMENT DU « PARC RÉGIONAL DU LAC 31 MILLES » ».

Le règlement numéro 2025-419 est entré en vigueur le 26 septembre 2025, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 26^{ème} jour du mois de septembre 2025.

A handwritten signature in black ink that reads 'Carolane Saumur-Belley'.

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe